

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2025

COMMUNE DE BÉDARIEUX

- ✓ Informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier
- ✓ Liste des pièces à joindre au document dûment rempli
- ✓ Dossier de demande de subvention à compléter

Votre dossier doit être retourné avant le **31 Mars 2025** à l'adresse :

Mairie de Bédarieux
Service financier
Place de la Vierge
34600 Bédarieux

Ou déposé à l'accueil de la mairie à l'attention du service financier.

Ce dossier peut également être téléchargé sur notre site Internet www.bedarieux.fr et envoyé sous format numérique (avec toutes les pièces demandées scannées en pdf) par mail à l'adresse :

subventions-mairie@bedarieux.fr.

ATTENTION !

Les dossiers incomplets ou non transmis dans les temps ne seront pas traités.

INFORMATIONS PRATIQUES

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

La demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations bédariciennes désireuses d'obtenir une subvention de la part de la Commune de Bédarieux.

Il concerne uniquement les demandes de financement du fonctionnement de l'association ou de financement d'une action spécifique. Il ne concerne pas l'investissement.

Quel est le cheminement de votre demande ?

À la réception de votre dossier complet, celui-ci sera vérifié, puis transmis à la commission chargée de son examen (culture, sports, social...) qui fera une proposition de subvention, délibérée fin juin 2025 par le Conseil Municipal de la ville de Bédarieux.

Le paiement de votre subvention interviendra entre juillet et septembre 2025.

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Déclaration de l'association à la Sous-Préfecture (pour les nouvelles demandes).
- N° de SIRET (pour les nouvelles demandes).
- Un RIB si changement de situation.
- Votre demande de subvention est inférieure à 800 € :
 - o Le formulaire de demande 2024 (pages 6 à 10).
- Votre demande est comprise entre 800 € et 10 000 € : Vous devrez fournir les documents suivants :
 - o Le formulaire de demande 2025 (pages 6 à 10).
 - o Le bilan financier 2024 de votre association.
 - o Le rapport d'activité 2024 de votre association.
 - o Le budget prévisionnel 2025 (page 9)
- Votre demande est supérieure à 10 000€ :
 - o Les comptes annuels 2024 approuvés par le Conseil d'Administration (validés par un comptable pour les demandes supérieures à 23 000€)
 - o Le rapport d'activité 2024 approuvé par le Conseil d'Administration de votre association.
- Le règlement intérieur signé avec la mention « lu et approuvé » (pages 3 à 5).

Cadre réservé à la Commune de Bédarieux	
Dossier complet reçu le :	Type d'aide : Financière <input type="checkbox"/> Montant : Matérielle <input type="checkbox"/>
Thème de l'association :	
Anciens combattants <input type="checkbox"/>	Culture <input type="checkbox"/> Comités de quartiers <input type="checkbox"/> Développement durable <input type="checkbox"/>
Enfance et enseignement <input type="checkbox"/>	Informative et pédagogique <input type="checkbox"/> Humanitaire et sociale <input type="checkbox"/>
Sport <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Article 1 - Types de demande

Les subventions permettent d'apporter un soutien financier à des activités d'intérêt général. Les associations éligibles peuvent formuler trois types de demande :

1. **Les subventions annuelles de fonctionnement** : ce sont des aides financières de la commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association dans les limites de son objet statutaire. Le montant est variable selon les critères d'attribution.

2. **Les subventions dites exceptionnelles** : ces subventions peuvent être demandées pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière qui est projetée dans l'année et dont l'objet et le financement sont clairement identifiables. Ce sont donc des aides à des projets ponctuels en dehors de l'activité courante de l'association.

3. **Les subventions dites évènementielles** : il s'agit d'une aide financière ou matérielle concernant un évènement organisé en partenariat avec la commune de Bédarieux. L'évènement devra s'intégrer aux calendriers des manifestations de la ville.

Ces trois types de subventions peuvent être cumulés pour une même association.

Toute demande d'attribution de subvention fera l'objet d'un examen préalable par la commission désignée pour chaque thème. La décision d'attribution fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Article 2 - Associations éligibles

Pour être éligible, l'association doit :

- Être une association dite loi 1901 déclarée en Préfecture,
- Disposer d'un numéro SIRET
- Avoir son siège social ou son activité principale au sein de la commune et/ou participer à son rayonnement et à la vie locale,
- Avoir présenté une demande conforme aux dispositions du présent règlement.

Il est rappelé que :

- les associations à but politique ou religieux ainsi que celles ayant occasionné des troubles de l'ordre public ne peuvent prétendre à une subvention de la collectivité locale.
- tout manquement à l'égard de la municipalité peut entraîner la suppression de la subvention ou le refus d'attribution.

Article 3 - Les critères de choix

La commission rend un avis avec une proposition chiffrée de la subvention en fonction des critères tels que définis en annexe.

Dans tous les cas, il sera pris en considération :

1. Subvention de fonctionnement (relative à toutes les dépenses et recettes de fonctionnement de votre association) :

- Montant demandé
- Résultats annuels de l'association
- Intérêt public local et participation à la vie locale
- Rayonnement de l'association (national, régional, local)
- Nombre d'adhérents et les tranches d'âge concernées
- La mise à disposition, ponctuelle ou récurrente, d'un local et/ou de matériel et/ou de personnels communaux
- Le recours à l'emploi salarié
- Une adéquation aux disponibilités financières de la commune
- La recherche d'autre financeur

2. Subvention exceptionnelle (relative à un évènement non récurrent) :

La demande devra être faite via le formulaire « Demande de subvention de fonctionnement » et motivée par un évènement exceptionnel.

Serons pris en considération les mêmes éléments que pour la demande de subvention de fonctionnement.

Article 4 - Présentation et recevabilité des demandes de subventions

Afin d'obtenir une subvention, l'association est tenue d'en faire la demande sur le formulaire spécifique de la Ville de Bédarieux, disponible auprès des services municipaux ou sur le site Internet de la commune www.bedarieux.fr.

La commune se réserve la faculté d'exiger tout complément d'information ou toutes pièces justificatives au demandeur et rappelle que le **budget doit être présenté en équilibre**, que ce soit celui de l'association ou celui de l'opération projetée.

Chaque demande de subvention de fonctionnement devra être renouvelée chaque année.

Article 5 - Décision d'attribution

La décision d'octroi d'une subvention relève du Conseil Municipal. L'attribution de subvention donne lieu à une délibération particulière.

Pour toute subvention supérieure ou égale à 5 000 €, une convention sera établie entre le bénéficiaire et la commune de Bédarieux.

Il est rappelé que l'association doit utiliser la subvention conformément à l'affectation prévue.

Article 6 - Versement de la subvention

Les services procéderont au versement de la subvention par virement sur le compte bancaire de l'association au plus tard trois mois après le vote du conseil municipal octroyant la subvention.

Article 7 - Les obligations administratives et comptables de l'association

L'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

Article 8 - Les mesures d'information du public

L'association bénéficiaire doit faire mention du soutien de la commune de Bédarieux par tous les moyens dont elle dispose (presse, supports de communication etc.).

Le service communication (communication2@bedarieux.fr) se tient à la disposition des

associations pour fournir les éléments nécessaires à l'utilisation de la charte graphique de la ville de Bédarieux.

Article 9 - Respect du règlement

L'absence totale ou partielle du respect des clauses du présent règlement et/ou la dissolution de l'association pourra avoir pour effet :

- L'interruption de l'aide financière de la commune,
- La demande de reversement en totalité ou partie des sommes allouées,
- La non-prise en compte des demandes de subvention ultérieures présentées par l'association.

Mention « Lu et Approuvé » :

Signature :

DEMANDE DE SUBVENTION

Fonctionnement 2025

DESCRIPTION DE VOTRE ASSOCIATION

➤ **IDENTIFICATION :**

Nom de l'Association :

Adresse Siège Social :

Téléphone :

Adresse mail :

Nom du Président :

Déclaration en Préfecture le :

Si modifications statutaires, déclaration en Préfecture le

N° de Siret (obligatoire) :

Vos coordonnées bancaires : (joindre impérativement un RIB)

➤ **COMPOSITION DU BUREAU**

Date de l'assemblée ayant décidée la composition

NOM Prénom	Fonction dans l'association	Adresse personnelle	Tél. personnel	Mail personnel

➤ **ACTIVITÉS** : (cochez la case correspondante)

- SPORTIVES
- CULTURELLES
- HUMANITAIRES ET SOCIALES
- ENFANCE ET ENSEIGNEMENT
- DEVELOPPEMENT DURABLE – ÉCONOMIE
- INFORMATIVES ET PÉDAGOGIQUES
- COMITÉS DE QUARTIERS
- ANCIENS COMBATTANTS
- AUTRES

Présentation synthétique de votre activité :

.....

.....
.....
.....
.....

➤ **ADHÉRENTS COTISANTS**

Nombre d'adhérent Bédaricien de moins de 18 ans :.....

Nombre d'adhérent Bédaricien de plus de 18 ans :.....

Pour les associations sportives nombre d'adhérente :.....

Nombre d'adhérent non Bédaricien de moins 18 ans :.....

Nombre d'adhérent non Bédaricien de plus 18 ans :.....

Montant cotisation :.....

Votre association a-t-elle obtenu des résultats sportifs ou autres ?

Oui – En quelle année ?.....

Non

Si oui, lequel ?

National

Régional

Départemental

Autres :

Nombre d'adhérents engagés dans une épreuve à titre individuel :.....

Nombre d'encadrants dans votre association :.....

Votre association a-t-elle des Charges de Personnel ?

Oui

Non

Si oui, nombre de salariés :.....

➤ **VOS PROJETS DE L'ANNÉE** (Ex : tournois, spectacles, journées à thèmes...):

.....
.....
.....
.....

RAPPORT ASSOCIATION ET COMMUNE

➤ HÉBERGEMENT

Votre association est-elle hébergée dans des locaux communaux :

- Oui
- Non

Si oui :

- À titre gratuit
- Avec charges (*remplir le tableau ci-dessous*)

	Montants
• Loyer	
• Electricité	
• Eau	
• Autres	

Votre association utilise-t-elle des infrastructures communales (Ex : complexe sportif, salles communales, domaines publics ...) :

- Oui :(Précisez)
- Non

Votre association bénéficie-t-elle d'une participation communale autre que financière et structurale ? (*cochez la ou les cases correspondantes*)

PARTICIPATION COMMUNALE	OUI	NON
• Présence du Personnel Municipal		
• Mise à disposition du matériel		
• Prise en charge de Transport		
• Aide logistique		
• Autres		

Implication de votre association à la vie communale : (*cochez la ou les cases correspondantes*)

- Organisations d'actions pour l'Enfance et la jeunesse
- Organisations d'actions pour nos anciens (commémorations, amicales)
- Forum des associations
- Animations en ville (Ex : carnaval, fête nationale, fête de la musique, saison culturelle, lotos, ...)
- Organisations d'actions culturelles et patrimoniales
- Organisations d'actions caritatives
- Autres (à citer)

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

(à remplir obligatoirement)

Votre solde de trésorerie au 01/01/2025 (obligatoire) :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats :		Ventes de produits :	
Alimentation :		Billetterie :	
Fournitures :		Adhésion :	
Charges courantes :		Subventions :	
Loyer :		État :	
Téléphone :		Conseil Régional :	
Eau, électricité, gaz (justifier des factures pour les associations hébergées)		Conseil Départemental :	
		Communes extérieures :	
		Autres partenaires :	
Impôts et Taxes :		Apports associatif :	
Taxe sur les salaires :		Autofinancement	
Autres taxes ou impôts :			
Charges de personnel :		Subventions demandées à la commune de Bédarieux pour 2025	
Salaires et traitements bruts :		FONCTIONNEMENT :	
Cotisations / Charges sociales :			
Autres charges :			
Cotisations diverses :			
Autres précisez :			
TOTAL		TOTAL	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit être obligatoirement remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné,

Président(e) de l'association

- ✓ Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- ✓ Déclare que l'association a souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances (*)
- ✓ Certifie exacte les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

Au compte bancaire de l'association : FR.....

JOINDRE UN RIB EN CAS DE CHANGEMENT OU DE NOUVELLE DEMANDE

Fait le à

Signature